



# Procès-Verbal du Conseil municipal

## Séance du 14 septembre 2022 à 19 H 00

Convocation faite le : 07/09/2022

Membres en exercice : 15

PRESENTS :

Mesdames ISAAC Annick, COCHON Anaïs et VINOT Valérie.

Messieurs GRIMAULT Wilfried, FRANCESCHI Davis, LEAU Benjamin, MOUNIER Damien, PLISSONNEAU Frédéric, RENAUD Francis, THEBAULT Christophe et Monsieur ROSSIGNOL Joël, Président

ABSENTS REPRESENTES :

Madame BOYELDIEU Vanessa procuration à Monsieur Christophe THEBAULT

Madame LAFFONT Viviane procuration à Madame ISAAC Annick

Madame MARCON Julie procuration à Monsieur PLISSONNEAU Frédéric

Monsieur SAUVANET Hugues procuration à Madame ISAAC Annick

Monsieur FRANCESCHI David est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il accepte.

Le Procès-verbal de la séance du 06/07/2022 est approuvé à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h15.

### L'ORDRE DU JOUR COMPREND 1 POINT

- 1 – Contrats d'assurance de la commune
- 2 – Questions diverses

#### 1- Contrats d'assurance de la commune

La commune possède actuellement 2 contrats d'assurances :

- Une multirisque chez SMACL qui couvre les Dommages aux biens, La Responsabilité Civile, l'Auto Collaborateur, la Protection Fonctionnelle et des véhicules à moteur (Tondeuse Gutbrod, Tracteur International)
- Une assurance véhicules chez GROUPAMA (Tracto, Camion IVECO, Tracteur ZETOR et la tondeuse JOHN DEER)

Les cotisations proposées pour début 2023 :

- SMACL qui couvre : les Dommages aux biens, La Responsabilité Civile, l'Auto Collaborateur, la Protection Fonctionnelle et l'ensemble des véhicules à moteur.  
Soit une couverture annuelle de 4 149,75 €
- GROUPAMA qui couvre : les Dommages aux biens, La Responsabilité Civile, l'Auto Collaborateur, la Protection Fonctionnelle et l'ensemble des véhicules à moteur.  
Soit une couverture annuelle de 4 185,00 €

Le Conseil Municipal souhaite reporter le sujet à une prochaine séance pour permettre de refaire un point sur les nouveaux contrats proposés qui sont légèrement différents.

**Nombre de votants : 15      POUR : 15      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

#### 2 – Questions diverses

##### Busage fossé « Rue du Cloine » :

Monsieur GRIMAULT Wilfried informe le Conseil Municipal qu'une rencontre avec la CARO a été organisée concernant le busage de fossé, devant les n° 2 et 9 rue du Cloine liée à une problématique de berge sur des propriétés privées.

Après cette rencontre une réponse de la CARO nous est parvenue début septembre :

- Il est nécessaire de créer un autre réseau busé vers le Marais dans la continuité du fossé principal existant qui serait pris en charge par la CARO ;
- Le Busage devant les habitations du 2 et 9 rue du Cloine serait à la charge de la commune y compris la connexion des rejets d'assainissement non-collectifs ;
- Les ouvrages à créer devront respecter le cahier des charges du service GEPU de la CARO

Monsieur GRIMAULT Wilfried propose à l'assemblée de revoir les responsables de la CARO suite à cette réponse qui pour lui n'est pas convenable étant donné que la CARO a repris la compétence du réseau pluvial, il ne comprend pas pourquoi la commune doit prendre en charge financièrement les travaux et qu'un simple busage serait suffisant.

#### **Colis des Aînés :**

Monsieur Christophe THEBAULT informe l'assemblée que lors de la commission Action Sociale du lundi 6 septembre 2022, il a été décidé, à l'unanimité d'offrir un colis à l'ensemble des aînés. La distribution se fera le samedi 5 novembre 2022 à partir de 10 H 00.

Le Conseil Municipal approuve la décision de la commission Action Sociale

#### **Extinction totale ou partielle de l'éclairage public :**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, une réduction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune.

Il rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Plusieurs milliers de communes en France coupent leur éclairage public en cœur de nuit. L'extinction nocturne est majoritairement pratiquée entre 23h/minuit et 5h/6h du matin.

L'extinction peut être totale ou partielle, sur tout ou partie du territoire communal, toute l'année ou non.

Tout changement dans les horaires de fonctionnement de l'éclairage public doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal et d'un arrêté du maire.

Le Conseil Municipal propose que l'éclairage public soit interrompu la nuit de 23 heures à 6 heures et charge Monsieur le Maire de prendre une délibération lors d'une prochaine séance.

#### **Projet d'aménagement des lagunes « Rue de la Croix » :**

Monsieur GRIMAULT Wilfried informe l'assemblée que la commission « Urbanisme » s'était réunie sur un projet d'aménagement des lagunes « Rue de la Croix » portant sur la création d'une aire nouvelle de loisirs.

Les membres de la commission ont été accompagnés de Monsieur MICHAUD Guillaume (CARO), Madame VINCENT Magalie (CAUE), Madame BAUDIER Maureen (Natura 2000) et Monsieur TRANSY Julien (Inspecteur des sites de la DREAL).

Ce projet nécessite de réaliser une étude qui coûterait à la commune environ 15 000 € sans être certain que ce projet aboutisse.

Le Conseil Municipal décide de mettre en attente ce projet.

#### **Projet d'un regroupement périscolaire sur la commune :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune souhaite étudier le projet d'un regroupement « **périscolaire** » sur notre commune.

Le Jeudi 7 juillet 2022, Monsieur le Maire et ses adjoints se sont réunis autour d'une table avec Monsieur EVENO Johann « coordonnateur Enfance-Jeunesse » du SEJL ainsi que son équipe pour parler de notre PROJET.

Un sondage a été distribué auprès des parents dont les enfants fréquentent le RPI de Beaugeay-Moëze-Saint-Froult et il a été favorable.

Monsieur le Maire et ses Adjoints demandent au Conseil Municipal de bien vouloir poursuivre ce projet.

Le Conseil Municipal donne son accord.

#### **Lotissement « Clos de la Touche » :**

Monsieur le Maire souhaite rencontrer les membres de cette association, Monsieur LHAIR (Secrétaire de l'association du « Clos de la Touche » doit prendre contact avec Monsieur le Maire afin de faire un point sur la situation actuelle.

#### **Demander aux propriétaires riverains de tailler et d'entretenir leurs haies et plantations :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en cette saison estivale, arbres et arbustes ont bien poussé et les haies des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons et véhicules et en réduisant la visibilité.

Afin d'éviter ces difficultés, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

Un courrier sera adressé prochainement aux personnes concernées.

**Taillée de la Salle :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a recensé les taillées ayant besoin de renforcement des berges. Toutes n'ont pas la même urgence, la première serait « La Salle » sur environ 200 ml. Une réunion va prochainement être organisée en Mairie.

**Terrain de Madame Marie Isabelle :**

Ce terrain situé rue des Ridollières, près du chemin de la Chapelle a été classé dans le PLU en zone 1AU. Etant donné que tous les terrains classés en zone 1AU sont vendus, la commune a déjà demandé à Madame MARIE Isabelle de nous faire part de sa décision sur le devenir de son terrain. Suite à sa réponse la commune souhaite rencontrer Madame MARIE Isabelle pour revoir les conditions d'aménagement de sa parcelle.

**Démission de Monsieur MOUNIER Damien :**

Monsieur MOUNIER Damien informe l'assemblée de sa démission du conseil municipal à compter du 14 septembre 2022 pour des raisons personnelles et remet sa lettre de démission à Monsieur le Maire.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30**

**Le Maire,  
Joël ROSSIGNOL**

**Le Secrétaire de séance  
FRANCESCHI David**